



VILLE D'EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2015

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE

COMPTE RENDU N° 7

M. le MAIRE : « Bien, juste avant d'ouvrir le conseil Municipal, je voudrais vous dire quelques mots sur quelqu'un que nous connaissions tous, et surtout l'ancienne municipalité : M. Yves LEBEUF. M. Yves LEBEUF s'est éteint brutalement lundi soir à l'âge de 76 ans, salarié d'Emmaüs pendant une quinzaine d'années, il en était ensuite devenu un membre actif impliqué dans de nombreuses associations à l'image du club de scrabble, des Amis du Pavillon Allard et Isabelle ou encore du foyer Jacqueline Lambert. Yves LEBEUF avait aussi un fort engagement auprès de la Paroisse Saint Michel de EU, sur Bresle et Yères. Il fut également conseiller Municipal entre 2008 et 2014 auprès de Mme GAOUYER. Les obsèques d'Yves LEBEUF seront célébrées le jeudi 15 octobre, c'est-à-dire demain à 16 heures en la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent O'Toole et son inhumation se ferait au TREPORT pour le moment. Avant de vous proposer une minute de silence, Mme GAOUYER, quelques mots vous l'avez connu plus que moi.»

Mme GAOUYER : « Oui c'est quelqu'un pour lequel nous avons énormément de respect, et en plus il était excessivement facile dans la relation parce que quand on lui demandait quelque chose, il disait oui et ça dans la vie courante, ça, c'est quelqu'un qui aidait à ce que les choses se fassent et il a passé une vie au service des autres sous différentes formes. Pour lui qui était né un drôle de jour, puisqu'il était né le 4 septembre 1939.

Donc peut être ça y est pour quelque chose, il était né à Fontainebleau, il a passé une grosse partie de sa vie à Castres tout près d'Albi et il est arrivé avec les amis d'Emmaüs quand ils ont décidé d'ouvrir la partie pour accueil des gens du voyage, SDF. Il est ainsi arrivé en 1987 et je vais le connaître cette année-là. J'associe tous nos colistiers de *EU Pour Tous*, un souvenir de quelqu'un

qui s'arrange pour que les choses soient faciles à vivre et il était aussi une force de proposition, il avait une capacité de résistance aussi ce qui est un être humain dans sa complexité mais en tout cas pour nous tous, c'est un excellent ami qui est parti. »

M. le MAIRE : « Merci Madame, je vous propose de vous lever, pour une minute de silence.

Minute de silence de l'assemblée.

M. le Maire : « Je vous propose d'ouvrir le Conseil Municipal, il est 19 h21, comme d'habitude, on va commencer par l'appel, M. DUJEANCOURT. »

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Arnaud DUJEANCOURT, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, M. RICHARD, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Adjoint, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, M. MAXENCE, Mme VANDENBERGHE, Mme MACRE, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. DUJEANCOURT, Mme F. DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme DESJONQUERES par M. DERRIEN, Mme SAUTEUR par M. ACCARD, M. LARZET par M. RICHARD, M. LABOULAIS par Mme BRIFFARD, M. BARBIER par M. DUJEANCOURT.

Absent excusé : / /

M. le MAIRE : « Merci beaucoup, un petit mot juste sur ce Conseil Municipal, je ne vais pas dire exceptionnel bien sûr, c'est un conseil Municipal ordinaire mais dont la date a été fixée tardivement parce qu'on avait, on a débattu de deux dossiers qui nécessitaient un accord urgent de votre part, avant fin novembre pour un et le plus rapide pour l'autre donc on va l'aborder et c'est la raison de ce conseil municipal.

2) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL

Point n° 2015/214/DEL/7.1

M. le MAIRE : « Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les décisions budgétaires modificatives sur le budget principal suivant le tableau joint en annexe

n°1. Donc, ça concerne, je dirais la section investissement avec des recettes sur le poste 1321 qui est, qui provient du Fonds du patrimoine de l'Etat pour un montant de 36 100 euros, de la Région pour un montant de 9 500 euros sur le poste 1322 et sur le poste 1328 d'autres qui est notamment l'Association des amis du musée pour un montant de 39 650. Soit un total de recettes de 85 250 € et une dépense donc sur le poste 2161 sur la rubrique « Oeuvres et objets d'art » pour un montant de 85 250 €. Ces rectifications budgétaires sont nécessaires rapidement pour pouvoir financer ce que la ville a préempté lors de la vente qui s'est passée récemment, des biens de la famille d'Orléans. Avez-vous des questions sur le sujet? »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, oui, M. le Maire, moi j'aurais une question concernant le total, le total de l'acquisition c'est 90 250 € donc la différence les 8 000 euros c'est là ? »

M. le MAIRE : « La différence vient de, comment dirais-je, du budget que nous avons prévu et programmé dans le cadre du budget, de mémoire c'était 8 000 euros. »

Mme DUCHAUSSOY : « Parce que bon, si vous voulez concernant l'acquisition moi, j'ai regardé un petit peu les différentes acquisitions, il y a eu cinq acquisitions et sur l'acquisition du lot 40, du lot 80. »

M. le MAIRE : « Ce n'est quoi le lot 40 ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Pardon, le lot 80 c'est un tableau qui représente l'étude pour le débarquement de la reine Victoria au Tréport, et donc l'estimation était entre 2 000 à 3 000 euros. C'est un tableau qui est attribué à Eugène Isabey mais attribué, ce n'est pas un tableau qui était signé, je suis surprise quand j'ai regardé un peu les estimations de voir que vous l'aviez acheté frais compris 62 500 euros. »

M. le MAIRE : « Dans ces ventes-là, je savais que ce tableau intéressait fortement notre attaché de conservation qui souhaitait vraiment l'acquérir parce que, pour lui, c'était l'arrivée de la reine Victoria, je dirais sa deuxième arrivée, d'après ce qu'il m'a dit et donc il avait carte blanche de notre part. Il avait une somme à ne pas dépasser mais c'est lui qui décide et qui avait carte blanche pour décider. Et ce tableau, on savait que c'était sa priorité, c'est ça la raison. »

Mme DUCHAUSSOY : « A quel prix ! »

M. le MAIRE : « Il est rentré dans l'enveloppe en accord avec le musée, avec Les Amis du Musée, pardon. »

M. le MAIRE : « Autres questions ? on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

3) MUSEE LOUIS-PHILIPPE – RESTAURATION D’UNE ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Point n° 2015/215/DEL/7.5

M. le MAIRE : «Concerne toujours le Musée Louis-Philippe, c’est la restauration d’une œuvre et une demande de subvention. Dans le cadre de la vente organisée par la maison Sotheby’s les 29 et 30 septembre 2015, une grande esquisse attribuée à Isabey a été préemptée par l’Etat à la demande de la ville d’Eu. Afin que celle-ci soit présentée de la meilleure manière possible, une restauration est à envisager. Dans ce cadre, il est demandé à l’assemblée d’autoriser le Maire ou son représentant à rechercher du mécénat pour rendre possible cette restauration et à solliciter une subvention auprès de l’Etat à une hauteur estimée à 9 500 euros. Voilà l’objet de cette délibération. Les 9 500 euros, je le précise avant que toute question, n’ont rien à voir avec les 9 500 euros précédents. Si vous avez des questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s’abstient ? Personne. Vote à l’unanimité. »

3) DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR APPEL A PROJETS « E-TOURISME EN NORMANDIE »

Point n° 2015/216/DEL/7.5

M. le MAIRE : « Monsieur le Maire expose à l’assemblée que la région Haute-Normandie lance un appel à projets « E-Tourisme en Normandie » en début du mois, on est en octobre, c’était mi-novembre afin de favoriser l’émergence de projets innovants en matière d’usages numériques à vocation touristique. L’objectif est d’inciter les sites et lieux touristiques à proposer de nouveaux outils de découverte afin de répondre aux attentes des visiteurs, notamment des jeunes générations. Il permet également d’améliorer les services d’accueil et de médiation en facilitant la compréhension des lieux et en suscitant de nouvelles motivations de visite.

On a décidé de répondre à cet appel d’offres et il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents partenaires : crédits européens, Région Haute-Normandie, EPIC, CG76, CCI, etc....

Donc ce projet, je vous en parlerai plus, bien sûr dans les semaines à venir, est en cours de rédaction. Vous pensez bien que numérique E-Tourisme, on a de quoi, dans notre ville, faire de très grands projets et aujourd’hui on est en train d’examiner justement un grand projet, pour la visite du musée et pour les visiteurs, donc voilà je dirai à quoi pourrait servir, si on obtient la subvention, un tel développement. »

Mme GAOUYER : « La subvention pourrait être de quel ordre? »

M. le MAIRE : « Le projet ne doit pas dépasser 50 000 euros et la subvention pourrait être de 20 000 euros maximum. La subvention FEDER, ça ne veut pas dire les autres subventions, on

parle bien de la subvention européenne. »

Mme GAOUYER : « Par contre subvention FEDER, il ne faut pas oublier, c'est qu'on est payé après, bien plus tard. »

M. le MAIRE : « Oui, oui, tout à fait. »

Mme GAOUYER : « Mais si de mémoire, si on a 20 000 € de FEDER, ça suppose que l'Etat ou une autre collectivité nous verse aussi 20 000 €. En principe, il doit y avoir parité au niveau français. »

M. le MAIRE : « J'ai lu tellement vite le document que je ne l'ai pas vu, je vous répondrai la prochaine fois. De toute façon on va essayer de se le faire financer en totalité. »

Mme GAOUYER : « C'est interdit par la loi. »

M. le MAIRE : « On peut trouver des subventions qui s'adressent... »

Mme GAOUYER : « Non. »

M. le MAIRE : « On va récupérer de l'argent à hauteur de ce qu'on aura dépensé, on va le dire autrement. »

Mme GAOUYER : « Vous êtes obligé de financer quand même 20% de base. »

M. le MAIRE : « D'accord oui, on passe au vote, s'il n'y a pas d'autre questions. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

5) TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, D'EQUIPEMENTS ET DE REPARATIONS DIVERSES DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – MARCHÉ A BONS DE COMMANDES : AVENANT N°4 POUR INTEGRATION DE PRIX SUPPLEMENTAIRES AVEC LA STE EBTP

Point n° 2015/217/DEL/1.1

M. le MAIRE : « Je vais laisser la parole à Gilbert DENEUFVE. »

M.DENEUFVE : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché à bons de commandes de travaux d'aménagements, d'équipements et de réparations diverses de la voirie et des réseaux a été conclu avec la société EBTP pour douze mois à compter du 5 juin 2012 et reconduit trois fois jusqu'au 4 juin 2016.

Les prix du marché, indiqués au bordereau de prix, ne permettant pas de réaliser tous les travaux prévus dans le cadre des travaux d'assainissement de la Rue de l'Avalasse, il est proposé

au Conseil Municipal d'ajouter au bordereau, par voie d'avenant n° 4 au marché, les prix supplémentaires suivants :

- amenée et mise en place d'une unité de décontamination à 1 026,00 € HT / forfait,
- dépose de tuyau en amiante ciment à 156,60 € HT / ml,
- dépose de débranchement en amiante ciment à 1 674,00 € HT / unité.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au marché signé avec la société EBTP.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget 2015.

M. HAVARD : « M. le Maire s'il vous plaît. »

M. le MAIRE : « Oui, je vous en prie. »

M. HAVARD : « Je ne prendrai pas part au vote, je vous demande l'autorisation de sortir de cette assemblée. »

M. le MAIRE : « Bien sûr. »

M. HAVARD : « Etant donné que je travaille dans le groupe LHOTELLIER. »

M. le MAIRE : « Accordé. »

M. DENEUFVE : « Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 1 personne (M. HAVARD). Vote à la majorité. »

M. le MAIRE : « Vous pouvez faire entrer M. HAVARD, non ce n'est pas grave, c'est la règle, il vaut mieux la respecter très clairement. »

M. DENEUFVE : « Oui, c'est mieux. »

M. le MAIRE : « Non, c'est mieux. »

6) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire

N°2015/178/DEC/4.2 Passation d'un devis/contrat avec l'UGAP – Direction Régionale Nord - 76136 MONT SAINT AIGNAN – pour une maintenance de l'autocommutateur de la téléphonie de tous les services communaux. Maintenance de l'autocom qui vient d'être investi cette année, qui va être installé dans les prochaines semaines. Montant de la prescription : 12 590,65 € H.T. soit 15 108,78 € T.T.C. pour une durée de maintenance de 5 ans.

N°2015/179/DEC/4.2 Annulation de la décision n°2015/077/DEL/4.2 autorisant la signature d'un contrat avec Mme Annie PILASTRE. L'artiste étant souffrante, le thé dansant prévu le 6 septembre 2015, a été annulé.

N°2015/180/DEL/1.4 Annulation de la décision n°2015/180/DEC/1.4 autorisant la signature d'un contrat avec le prestataire Michel HERICHARD – 80000 AMIENS – pour le thé dansant du 6 septembre, pour le même motif que la décision ci-dessus.

N°2015/181/DEC/7.1 Les tarifs des billets de la nouvelle programmation théâtrale 2015-2016 sont fixés selon le tableau joint en annexe n°2. Les prix indiqués s'entendent TVA comprise. La recette HT réellement perçue par la ville correspondra aux montants indiqués déduction faite de la TVA. Les billets réservés et réglés pourront être envoyés en recommandé, sur demande. Cet envoi sera facturé 5 €.

b) Courriers reçus

Lettre de remerciement pour subvention communale de l'Association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle.

M. le MAIRE : « Avez-vous des questions ? »

Mme GAOUYER: « Au 2015/178, le prix 12 590 €, c'est par année ou pour les 5 ans ? »

M. le MAIRE : « C'est pour une durée de 5 ans. »

Mme GAOUYER: « Oui, non mais c'est pour une durée de 5 ans mais le prix est-il pour un an ? ou pour 5 ans ? Ce n'est pas la même chose. »

M. le MAIRE : « Pour une durée de 5 ans, le prix correspond à 5 ans de maintenance. »

Mme BRIFFARD : « On règle tout d'un coup ? Ce n'est pas parce que bien souvent la maintenance, on fait le contrat mais c'est échelonné. »

M. le MAIRE : « Non c'est échelonné tous les ans, je regarderai, mais pour moi, c'est échelonné tous les ans. »

Mme BRIFFARD : « D'accord ».

M. le MAIRE : « Mais il faut s'engager sur 5 ans. Avez-vous d'autres questions? »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, Monsieur le Maire une question dans les questions diverses. »

M. le MAIRE : « Parlez bien dans le micro Mme DUCHAUSSOY. »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, lors de la convocation de la réunion du conseil, vous nous avez joint différents documents qui avaient été demandés à la dernière réunion du conseil et donc, vous nous avez joint le formulaire de propositions de places d'hébergement pour demandeurs d'asile donc je voulais savoir si vous aviez rempli ce document, ce que vous comptiez faire. Quelle était votre position ? »

M. le MAIRE : « Ce document est en cours de rédaction, concernant ma position, je crois je vous l'avais donnée la dernière fois et je vais la répéter. Personnellement si l'Etat nous impose des choses, la loi exige qu'on respecte les demandes de l'Etat. Si la loi ne nous impose pas des choses, la priorité sera de demander votre avis éventuel avant toute décision du Maire. »

Mme DUCHAUSSOY : « Voilà, donc là il y a pas obligation, il y a pas de loi qui impose ? »

M. le MAIRE : « Pour l'instant, on n'a pas de loi qui impose. »

Mme DUCHAUSSOY : « Merci M. le MAIRE. »

Mme GAOUYER : « Sur ce sujet-là Monsieur, par le passé, nous avons accueilli des gens à la ville de Eu, entre autres avec l'aide d'Emmaüs et ça c'était fort bien passé. »

M. le MAIRE : « C'est pour ça que ma réponse est claire, c'est quelque chose qui nécessite, qui vient, qui peut venir de mon initiative mais sur laquelle chacun s'exprimera et le conseil, je dirai, décidera de ce qu'il y a à faire. »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, mais il y a une réponse au questionnaire qui est en cours par la ville ou pas ? »

M. le MAIRE : « Eh oui, on vous la communiquera. »

Mme BRIFFARD : « S'il vous plaît, moi j'avais posé une question à Mme BOUQUET par rapport aux effectifs des établissements scolaires Eudois, donc je la remercie, elle m'a transmis une seule partie, je n'ai que les établissements publics mais je n'ai pas donc les établissements privés et aussi collèges et lycées. »

M. le MAIRE : « On vient de recevoir très récemment les documents, cette semaine donc Marie-Odile, on fera une diffusion. »

Mme BRIFFARD : « D'accord, merci. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui, Monsieur le Maire, vous nous avez fourni dans les documents justement annexés au Conseil Municipal le texte de Légifrance concernant la reprise de la compétence tourisme et du personnel donc par la mairie de la ville d'Eu. Je voudrais quand même que, aujourd'hui, tout le monde sache et ça me paraît important que tous les Eudois le sachent : deux mois et demi après cette reprise par la mairie de la compétence, la directrice n'a toujours touché aucun salaire, ça me paraît quand même très grave que l'on puisse se permettre dans une collectivité locale de ne pas respecter le code du travail qui prévoit dans son article 32421 que ces

choses -là doivent être payés tous les mois, donc elle est actuellement en préavis et aurait dû être payée tous les mois donc ça me paraît quand même quelque chose, un petit peu du manque de sérieux. Comment aujourd'hui, on le sait pertinemment, comment peut-on laisser quelqu'un pendant deux mois et demi sans salaire? Je pense que vous n'avez jamais fait ça, quand vous étiez directeur d'entreprise. »

Mme PAULINO, DGS : « Je peux me permettre de vous répondre, on a envoyé un courrier au président de l'association et au cabinet KPMG qui s'occupait du social de l'association. Le cabinet KPMG refuse de nous donner des documents écrits, quant à l'association, elle n'a pas tous les documents en sa possession. Nous avons contacté le trésorier et le trésorier ne paiera pas sans les documents justifiants les sommes. Donc voilà, nous sommes toujours dans l'attente des documents de l'association et du cabinet comptable de l'association. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous permettez que je précise ma réponse parce que là, ça peut durer très longtemps et c'est inadmissible. Vous nous avez fourni vous-même la réponse ici : l'article L12243, le dernier paragraphe qui dit : en cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat. Vous venez de vous adresser à l'office de tourisme, je fais partie du bureau donc j'ai la copie de la lettre bien entendu pour demander que l'on vous fournisse un certain nombre de documents notamment le calcul de l'indemnité de licenciement, la décision de licenciement de l'agent émanant de l'OTSI. Là je suis désolé, mais c'est bien la mairie qui licencie, ce n'est pas l'office de tourisme. Les papiers qui vous manquent pour faire le calcul de l'indemnité légale de licenciement, ce sont les bulletins de salaire, vous les avez ; déjà depuis pas mal de temps, nous avons rencontré Mme PAULINO, nous avons rencontré à l'office de tourisme, le responsable des ressources humaines de la mairie, tous les bulletins de salaire lui ont été fournis, je lui ai fourni par mail les coordonnées des articles du code du travail qui sont relatifs au calcul de l'indemnité de licenciement dans le secteur privé.

Je comprends parfaitement, qu'il ait l'habitude du secteur public et pas du secteur privé, il se pose quand même là un véritable problème, vous avez quelqu'un aujourd'hui qui, deux mois et demi après, n'a plus d'argent et ça ne peut pas durer comme ça pendant six mois parce que on va répondre à votre courrier. On se rencontre demain matin pour ça mais qu'est-ce que vous voulez qu'on vous réponde en dehors de l'article L12243, ce n'est pas nous qui licencions. Nous, quand je dis « nous », je parle de l'office de tourisme puisque je suis membre du bureau, ce n'est pas nous qui licencions la directrice, c'est vous Monsieur, par la reprise de la compétence. »

M. le MAIRE : « M. DUCHAUSSOY, soyons clairs, il n'y a aucune mauvaise volonté de notre part, on suit les instructions du centre de gestion et du percepteur. Je suis désolé, vous nous devez des documents et c'est pas nous qui refusons. Monsieur. M. LESAGE ne paiera pas, vous le connaissez bien, il lui faut tous les documents. »

M. DUCHAUSSOY : « Je crois que là, vous allez effectivement au conflit, vous allez entraîner donc la ville dans un procès dont elle n'a pas besoin vu l'état de ses finances. Ca me paraît complètement inutile et au plan humain je me répète, je le répète c'est totalement inadmissible. Attendez, vous auriez ça dans l'entreprise privée, demain les syndicats sont là, vous avez la grève, vous avez le défilé en ville. Ce n'est pas normal, ça a été fait avec précipitation je vous l'ai dit à

l'époque et on en a la preuve aujourd'hui. »

Mme BRIFFARD : « Il n'y a pas possibilité au moins de faire une avance, une avance ce n'est pas là, parce que je ne sais pas quand même. »

Mme PAULINO : « M. LESAGE s'y refuse pour l'instant. »

Mme BRIFFARD : « Mais enfin, c'est quand même un dû de cette personne, c'est quand même malheureux quand même. A l'heure actuelle, rester 2 mois sans salaire c'est quand même vraiment... »

M. le MAIRE : « Ah ce n'est pas si simple que ça, quand même. M. DUCHAUSSOY, vous savez bien, qu'y avait pas eu de contrat de travail de fait. »

M. DUCHAUSSOY : « Je pense qu'il va falloir donner à M. LESAGE la copie de l'article L 12243, il semble l'ignorer. »

M. le MAIRE : « On lui donnera dès demain. »

Mme PAULINO : « C'est lui, qui nous l'a fourni, il le connaît. »

M. DUCHAUSSOY : « Ecoutez, c'est le dernier paragraphe, c'est clair. »

M. le MAIRE : « Bon, je comprends votre souci, on va le rappeler demain. Je ne peux pas vous dire mieux. Mais sachez qu'il n'y a aucun blocage de notre part. Oui, quand on part en retraite et qui n'y a pas tous les papiers, les gens des caisses de retraite attendent tous les papiers pour payer. »

Mme GAOUYER : « Il y a une différence, quand on part en retraite, il y a un texte qui dit qu'il faut déposer sa demande 6 mois avant. Là, c'est que ça se passe sur un mouchoir de poche. Entre le moment où l'on propose et le moment où on dispose. Et humainement... »

M. le MAIRE : « Ah écoutez, soyons clairs, elle a quand même été payée de 67 jours de congés payés. »

M. DUCHAUSSOY : « Ceci n'a rien à voir, l'article je vous le répète L32421 du code de travail stipule que les salariés doivent être payés une fois par mois. Vous ne pouvez pas... »

M. le MAIRE : « Mais attendez, on est d'accord M. DUCHAUSSOY. »

M. DUCHAUSSOY : « M. le Maire, vous ne pouvez pas en tant que Maire de la ville d'Eu, vous placer dans l'illégalité. »

M. le MAIRE : « On est d'accord. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas normal enfin. »

M. le MAIRE : « On est d'accord, nous avons des règles aussi à respecter, je m'en occupe demain matin. Je rappellerai M. LESAGE. »

M. DUCHAUSSOY : « Mais je pense là que quelque part, il faut absolument faire accélérer les choses, ça ne peut pas continuer comme ça. C'est tout. »

c) Questions diverses

M. le MAIRE : « Autre question ? Bien, je vous propose de clore ce Conseil Municipal, merci d'être venus en catastrophe. »

Fin de séance : 19H46

--==--